

Vente spéciale de l'Agrasc à Nice 24 juin 2026

Rappel des principales conditions générales de vente

I/ Vente aux enchères judiciaire organisée par l'agrasc en partenariat avec Claire Waechter, commissaire de justice

Vente le mercredi 24 juin 2026 à partir de 13h30
au Musée National du sport
Stade Allianz Riviera
6 allée Camille Muffat
06200 Nice

Exposition des bijoux, montres et maroquinerie le mardi 23 juin 2026 de 11h à 17h et le mercredi 24 juin 2026 de 10h à 12h.

Exposition des véhicules le samedi 20 juin 2026 de 10h à 16h et le mardi 23 juin 2026 de 10h à 16h à Avatacar, 609 route de la roquette, 06250 Mougins

Vente sur désignation du lot 197 au lot 206 inclus.

La vente sera diffusée en direct sur internet sur les plateformes **Drouot.com et Interencheres.com**.

Attention ! Pensez bien à créer votre compte sur les plateformes au moins 24h avant la vente puis à vous inscrire à la vente.

La vente est réalisée aux enchères verbales ou par voie électronique et au comptant.

Les lots sont adjugés au profit de l'enchérisseur le plus offrant. L'acheteur doit être muni de tout justificatif de son identité et, le cas échéant, de son activité professionnelle (extrait Kbis de moins de trois mois).

Les descriptions et les photos sont données à titre indicatif ; elles ne sont pas contractuelles. Elles appellent donc à être vérifiées par l'acquéreur. Celui-ci doit s'informer de l'état du bien, il lui appartient de le visiter ou de prendre tous les renseignements nécessaires si la visite n'est pas possible. S'il n'a pas accompli les diligences habituelles et normales, il ne pourra être reproché au vendeur de ne pas l'avoir informé.

Pour l'ensemble des lots, les indications données engagent la responsabilité des experts.

Expertise bijoux, or et montres : Édouard Degaro
06 30 92 15 92
expertise@de-garo.com

Expertise mode et maroquinerie : Jérôme Lalande
06 60 68 98 27
jerome.lalande@neuf.fr

Frais de vente

L'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot 11,90% HT soit 14,28 % TTC.

- Pour Interencheres.com, catégorie meubles et objets d'art, l'adjudicataire devra acquitter un supplément de 1,50% HT soit 1,80% TTC par lot. Pour les ventes de voitures, l'adjudicataire devra régler 60€ HT soit 72€ TTC par véhicule.
- Pour Drouot.com, un supplément de 1,50% HT soit 1,80% TTC sera appliqué, toutes catégories confondues

II/ Modalités pour enchérir

A / Conditions pour enchérir

Tout acheteur (personne physique ou morale) ou bénéficiaire d'une procuration doit pouvoir justifier de son identité au moyen d'une pièce d'identité avec photo et, pour les professionnels, d'un extrait Kbis (ou équivalent) de moins de trois mois.

B / Vente en direct sur les plateformes digitales Drouot et Interencheres

La vente en salle sera retransmise en direct sur les plateformes de vente **Drouot.com et Interencheres.com**.

Vous pouvez suivre la vente et porter des enchères par voie électronique en respectant la procédure préalable d'inscription et d'authentification ainsi que l'ensemble des conditions générales d'utilisation.

La participation à la vente en direct sur Internet est soumise à une procédure de création de compte sur les plateformes **Drouot.com ou Interencheres.com**.

Enchères automatiques :

Une enchère automatique est le montant maximal qu'un enchérisseur est disposé à payer pour le lot. Il n'est pas transmis au commissaire de justice. Drouot.com ou Interencheres.com enchérira pour le compte de l'enchérisseur au fur et à mesure du déroulé des enchères comme s'il était en salle.

C / Enchères par téléphone et ordres d'achat

Par téléphone : Un nombre restreint de lignes sera ouvert.

Toute demande doit être adressée à l'étude exclusivement par courriel :

besch@cannesauktion.com

Nous vous invitons à privilégier les enchères sur Drouot.com ou Interencheres.com.

Par Ordres d'achat : Les ordres d'achat doivent nous parvenir avant 12h le mercredi 24 juin.

En présentiel : Toute présence en salle est sujette à inscription préalable et dépôt de caution.

Nombre de places limité.

Validation des inscriptions

Pour valider votre inscription puis enchérir, vous devez directement déposer, **à compter du 22 juin 2026**, une caution bancaire à hauteur de 10 % basée sur les estimations basses des lots sélectionnés.

L'adresse électronique fournie lors de l'inscription sera utilisée pour l'envoi des différents échanges et documents de vente (avis de paiement, bordereau d'achat, autorisation d'enlèvement).

III / Conditions de paiement

Le paiement du prix de vente s'effectue au comptant et devra avoir lieu au plus tard le 8e jour suivant la vente et avant enlèvement des lots. Le manquement à l'une de ces obligations entraînera la résolution de la vente. L'acompte sera conservé.

A la fin de la vente, le paiement s'effectuera :

- sur place :
Uniquement par carte bancaire : il est conseillé aux acheteurs de faire déplaçonner, le cas échéant, leur carte auprès de leur établissement bancaire
- pour les internautes, les téléphones et ordres d'achat :
Règlement en ligne par carte bancaire sur notre site sécurisé www.cannesauktion.com ou par virement bancaire (les acquéreurs doivent tenir compte du délai de traitement des virements internationaux pour respecter le délai de paiement de 8 jours)

Les paiements en espèces et en chèque ne sont pas acceptés.

Après paiement total du prix de vente, une facture, une situation de paiement et une autorisation d'enlèvement vous seront remis.

IV/ Conditions d'enlèvement et d'astreinte

Les ventes judiciaires sont effectuées sans garantie. L'acquéreur, en contractant, accepte de prendre les matériels ou marchandises en l'état dans leur lieu de stockage. Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état de la plupart des biens mis en vente. Une fois l'adjudication prononcée, il ne sera admise aucune réclamation sur l'état des biens.

À défaut d'indication particulière, le délai imparti à l'acquéreur pour procéder à l'enlèvement des objets vendus ne peut excéder 20 jours à compter du jour de l'adjudication. Le manquement à cette obligation entraînera la résolution de la vente. Le paiement sera conservé.

L'enlèvement s'effectue après paiement total et sur présentation du bon d'enlèvement et d'une pièce d'identité.

V/ Conditions spécifiques pour les véhicules

Les véhicules sont présentés sans garantie et en l'état, conformément à l'article 1949 de Code civil. Les démarches et les frais d'immatriculation, également sans garantie, sont à la charge de l'acquéreur. Modalités de réédition de carte grise : Auprès de l'ANTS à la préfecture après la vente. Nous fournissons la fiche d'identification de véhicule nécessaire aux démarches en cas de contre-visite suite au contrôle technique.

Il appartient aux enchérisseurs d'aller examiner les véhicules avant leur présentation aux enchères. Aucune réclamation ne sera acceptée une fois l'adjudication prononcée, une exposition des véhicules ayant eu lieu préalablement à la vente. Les visites se dérouleront le samedi 20 juin de 10h à 16h et le mardi 23 juin de 10h à 16h dans les locaux d'Avatar, 609 route de la Roquette, 06250 Mougins.

Les véhicules sont vendus en l'état. Les frais de réparation et formalités éventuelles requis à la suite du contrôle technique, y compris en cas de contre-visite, sont intégralement à la charge de l'acquéreur.

VI/ INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHERES (TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de SELAS Claire Waechter ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, SELAS Claire Waechter pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par SELAS Claire Waechter** par écrit auprès de SELAS Claire Waechter 45 Bd de la Croisette 06400 CANNES ou par mail à besch@cannesauktion.com
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication.

L'enchérisseur doit informer SELAS Claire Waechter de tout changement concernant ses coordonnées de contact. »